

Séance du 3 juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

Acquisition foncière

2025/022

Extrait du registre

L'an deux mille vingt cinq
Le trois juin

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre- M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absente excusée : Mme INGLES Martine

Secrétaire de séance : M. FOURNIER Daniel

Date de convocation : 27 mai 2025

Monsieur le Maire explique avoir été informé que la parcelle cadastrée A271, zone UB dans le PLU, d'une superficie de 3715 m² était à la vente.

De par son emplacement, ladite parcelle revêt un triple intérêt dans le cas de son acquisition par la collectivité :

- La première est de conserver un accès direct de la rue Général de Gaulle vers la retenue d'eau dite « du Boutas ». Cette retenue, outre son principal objet d'être une réserve pour la fabrication de neige de culture en hiver, utilisée par la station du Cambre d'Aze, est également utilisée en été pour y célébrer diverses manifestations ludiques.

- Le deuxième point, non moins important, c'est de permettre de conserver et d'entretenir l'accès au canal d'arrosage utilisé par les éleveurs.

- Enfin, la partie restante (la plus importante) pourra être dédiée à la vente de parcelles constructibles, permettant ainsi un retour sur investissement.

Le prix d'achat proposé est de 96 000 €.

Un projet d'acte authentique a été établi par Maître Pierre-Louis BOBO, notaire à PRADES, tel que communiqué au conseil municipal et ci-annexé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des huit membres présents - Madame Noémie RODRIGUEZ étant intéressée à l'affaire, n'a pas participé au débat et au vote, elle a quitté la salle,

... **VU** que l'avis de l'administration des Domaines sur la valeur réelle de ce bien est demandé,

... **CONSIDERANT** que ce projet est une réelle opportunité qui s'offre à la commune,

DECIDE :

... **AUTORISER** l'acquisition de ce bien au prix demandé de 96 000 € correspondant au prix de ladite acquisition, majorée des frais d'acte prévisibles,

Accusé de réception en préfecture
066-24601800-20250603-2025-0331-E
Date de réception préfecture : 11/06/2025

2025/022

... **L'ACTE AUTHENTIQUE** sera établi par Maître Pierre-Louis BOBO, notaire à PRADES, précision faite que l'ensemble des frais, droits et taxes liés à la publicité foncière seront à la charge de la commune ;

... **AUTORISER** monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

